

# Comité Nature, Climat et Environnement

## Règlement du comité de participation citoyenne

### 1. Objet du comité

Le comité « Comité Nature, Climat et Environnement » a pour vocation de rassembler citoyens, représentants d'associations, acteurs économiques et institutionnels autour des thématiques de l'énergie, du climat et de l'environnement. Il constitue un espace de réflexion, de proposition et de concertation ouvert à toutes les parties prenantes du territoire.

### 2. Les membres - Composition et sélection

Le comité est composé de membres volontaires âgés d'au moins 16 ans. Les candidats doivent habiter sur le territoire de la Commune de Léglise.

Aucun nombre limite n'est fixé à ce stade, sous réserve que la taille du groupe permette le bon déroulement et la gestion efficace des réunions.

La sélection des membres sera effectuée par le Collège communal sur base des candidatures reçues. Une répartition géographique équilibrée et une diversité de profils sont encouragées afin de garantir une représentativité optimale.

Le comité comprendra membres effectifs, citoyens, qui, d'une part, agissent comme relais du terrain, et d'autre part, sont experts de leur cadre de vie. Leur présence est indispensable pour assurer la reconnaissance du comité par la Région wallonne.

Le comité sera complété d'élus politiques, garants du lien avec les orientations politiques locales.

Le comité pourra également accueillir en son sein des invités, de manière permanente, régulière ou ponctuelle :

- Agents administratifs : sur invitation, comme experts de leurs matières ;
- Représentants du CPAS : sur invitation, comme experts de leurs matières ;

Le comité est avant tout un lieu de discussion et de dialogue constructif. Les échanges doivent se dérouler dans un climat de respect, avec un esprit d'ouverture et d'écoute. Le comité a pour objectif de devenir une force de proposition, pour apporter des pistes de solutions concrètes.

### 3. Sujets abordés et champs d'action

Le comité « Comité Nature, Climat et Environnement » définit collectivement ses objectifs, résultats attendus et échéances. Ces éléments, clairs et partagés, reflètent une vision commune et orientent les travaux tout au long de l'année.

Les discussions porteront sur des sujets concrets et à portée communale, en privilégiant des actions réalisables dans une année budgétaire et, prioritairement, dans des dynamiques inscrites dans le Plan stratégique transversal de la commune. L'objectif est d'ancrer la participation citoyenne dans un processus continu, fondé sur un triple rôle : proposition, information et consultation.

Les membres s'engagent à participer en toute impartialité et à signaler toute situation pouvant générer un conflit d'intérêt, afin de garantir la transparence et l'objectivité des échanges.

Le comité adoptera un principe de décision par consensus, garantissant que chaque avis soit pris en compte. Dans le cas où le consensus ne pourrait pas être atteint, une décision pourra être prise à la majorité des 2/3. Les décisions budgétaires resteront de la compétence du collège communal, mais la présentation des projets ou décisions liées aux travaux pourra être assurée par un ou plusieurs représentants du comité.

Exemples de thématiques abordées (liste non exhaustive) :

- Gestion et aménagement des abords de voirie ;
- Plantations et actions liées à la biodiversité (en collaboration avec le DNF) ;
- Gestion forestière (en partenariat avec le DNF) ;
- Actions de communication et de sensibilisation à la transition écologique ;
- Réflexion et sensibilisation sur les enjeux de mobilité ;
- Organisation de petits événements thématiques (par exemple : journée de la mobilité douce) ;
- Gestion des déchets ;

Selon les thématiques traitées, le comité pourra faire appel à des associations, spécialistes ou intervenants extérieurs afin d'enrichir les réflexions et d'apporter un éclairage technique.

Partenaires potentiels :

- Services communaux ;
- Département de la Nature et des Forêts (DNF) ;
- Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ;
- Autres acteurs locaux ou régionaux liés aux thématiques énergie-climat-environnement ;

Le comité est animé par l'échevin en charge de l'environnement

#### **4. Budgets et partenariats financiers**

Un budget spécifique pourra être prévu pour soutenir les actions du comité. À défaut, des budgets communaux existants liés aux thématiques concernées pourront être mobilisés.

Le comité aura également la possibilité de collaborer avec des partenaires disposant de moyens ou d'investissements propres, afin de renforcer la portée et l'efficacité des projets menés.

#### **5. Organisation et fonctionnement des réunions**

Le comité se réunira trois à quatre fois par an. La première réunion sera consacrée à la mise en place du comité, à la présentation des membres et à une première définition des priorités de travail.

Le comité pourra établir progressivement ses règles internes de fonctionnement, favorisant un climat d'écoute et de collaboration :

- organisation de séances de brainstorming,
- gestion du temps de parole afin de garantir l'expression de chacun,
- tours de table systématiques pour encourager la participation.

Les réunions se tiendront dans les locaux de l'administration communale, mais pourront, lorsque cela s'y prête, être complétées par des visites de terrain ou la découverte d'expériences inspirantes menées par d'autres comités citoyens.